

Le montant de 211 milliards d'euros retenu par la commission d'enquête du Sénat n'est pas sans arrière-pensées

Aides aux entreprises: la bataille des chiffres

A contrepied de la commission sénatoriale, Le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan les évalue à 112 milliards d'euros **Page 3**

Le rapport qui déconstruit le chiffre des aides aux entreprises

Mise au point

Le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan évalue les aides aux entreprises à 112 milliards, en excluant, notamment, les exonérations de cotisations patronales du périmètre.

Marc Vignaud

DEUX CENT ONZE MILLIARDS « d'aides » aux entreprises ! Le chiffre choc de la commission d'enquête du Sénat, présidée par un élu communiste, Fabien Gay, a marqué les esprits. Le sénateur de Seine-Saint-Denis l'a immédiatement repris pour suggérer qu'il suffisait de taper dans cette manne pour supprimer le déficit public.

Un rapport du Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan, entamé avant la formation de la commission sénatoriale, démonte, en creux, ce chiffre qui a fait la une des médias sans aucun recul.

Tout dépend de la définition exacte du mot « aides », terme en lui-même connoté. Cette notion « n'est pas totalement neutre, elle est forcément subjective », a rappelé le Haut-commissaire Clément Beaune, en présentant le rapport aux journalistes la semaine dernière. Et d'avertir : « On a beaucoup de confrontations, voire de clichés sur ce sujet. Une aide aux entreprises, ce n'est pas un cadeau, c'est un instrument d'une politique publique. »

Qu'est-ce qu'une « aide » aux entreprises ? En vingt ans, pas moins de dix rapports ont été publiés. Et, au final, « il y a autant de définitions que de travaux », constate l'ancien ministre d'Emmanuel Macron.

Selon le travail effectué par le Haut-commissariat au Plan, sous la plume de l'économiste Mohamed Harfi, ces « aides » atteignent 112 milliards d'euros. Près de deux fois moins que les 211 milliards de la commission parlementaire. Comment expliquer un tel écart ? Tout est affaire de périmètre. Aucun n'est incontestable ou parfait. Contrairement au Sénat, l'institution d'expertise exclut les quelque 74 milliards d'exonérations de cotisations patronales. « Compte tenu de leur caractère transversal, on peut se poser la question de savoir si c'est une aide ou pas. Ce n'est en tout cas pas une aide ciblée », justifie Clément Beaune.

Charge fiscale. Les taux réduits de





TVA (21,3 milliards) illustrent la difficulté à cerner les « aides aux entreprises ». Ce taux appliqué aux travaux de rénovation des logements « bénéficie-t-il aux entreprises du secteur du bâtiment ou bien aux ménages ? », se demande par exemple le Haut-commissariat dans son rapport. La réponse est moins évidente qu'il n'y paraît. Le montant peut en effet être intégralement capté par les consommateurs si les prix des produits et prestations baissent à hauteur de la réduction du taux de TVA. Mais la somme peut « aussi bénéficier entièrement aux entreprises (et à leurs salariés et actionnaires) si celles-ci ne répercutent pas la réduction sur les prix ». La réalité se situe probablement entre ces deux extrêmes. Mais, si on considère que les taux de TVA réduits sont une aide aux entreprises, alors MaPrimeRénov' devrait, aussi, en théorie, être considérée de la même manière, puisqu'elle soutient l'activité du secteur du bâtiment.

Même dans le périmètre de 112 milliards retenu par le Plan (et donc dans les 211 milliards du Sénat), on compte les aides publiques à la rénovation du réseau ferroviaire pour 2,7 milliards d'euros. Des soutiens attribués à SNCF réseau, détenu... à 100% par l'Etat. Il s'agit pourtant bien d'une politique publique de l'Etat plus que d'une aide aux entreprises à proprement parler.

De même, le Sénat intègre dans son chiffrage les aides dites « déclassées », qui peuvent l'avoir été pour une bonne raison : la norme

fiscale a changé et l'impôt a baissé pour toutes les entreprises. Elles ne sont donc plus officiellement considérées comme des aides. « Quand vous baissez les prélèvements obligatoires pour les entreprises, vous réduisez les aides aux entreprises telles que mesurées aujourd'hui puisqu'on les mesure en écart à la norme fiscale », décrypte Clément Beaune. La frontière entre aide et diminution des prélèvements obligatoires est donc très ténue.

Quel que soit le périmètre retenu pour parler d'aides aux entreprises, rappelons que, même une fois celles-ci déduites, la charge fiscale et sociale qui pèse sur les entreprises françaises reste la troisième plus élevée d'Europe, comme l'a montré le spécialiste des finances publiques François Ecalte sur son site Fipeco. Un constat également valable en proportion de la valeur ajoutée produite par les entreprises hexagonales, selon une étude de Rexecode en 2023.

En fin de compte, le Haut-commissariat préconise de choisir un périmètre fixe pour mieux suivre l'évolution des sommes consacrées aux entreprises d'une année sur l'autre. Et pour favoriser l'évaluation des principaux dispositifs. Le chiffre figurerait chaque année en annexe des projets de loi de finances. Comme le Sénat, le Plan fait de l'évaluation des mécanismes d'aides l'enjeu central.

@mvignaud ✕

112 milliards d'euros, le véritable chiffre des « aides » aux entreprises

(en milliards d'euros)



SOURCE : HAUT-COMMISSARIAT À LA STRATÉGIE ET AU PLAN

